

Questions orales

Le gouvernement canadien va-t-il envoyer une note au gouvernement iranien et au gouvernement américain, afin de leur demander de se plier à la demande en question?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, notre politique n'a pas changé depuis hier. Elle est exactement la même et le demeurera.

Depuis hier, l'Iran réclame une réunion du conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale. Nous allons souscrire à cette demande. Nous sommes en faveur d'une enquête indépendante effectuée par l'OACI relativement à l'affaire en question. Pour ce qui est de la résolution et de celle que nous appuierons, tout dépendra de celle qui sera proposée au conseil de l'OACI.

Si l'OACI doit procéder à une enquête indépendante, alors, naturellement, elle doit avoir accès à tous les dossiers et tous les renseignements, sinon cette enquête ne sera ni valable ni utile. Le député n'a pas à nous inviter à souscrire à une résolution ou à une autre tant que nous ne saurons pas en quoi la résolution consistera.

En ce qui a trait à nous, en tant que partie, il y a une différence entre s'intéresser directement à la question au nom du pays, du fait que certains de nos citoyens se trouvent à bord d'un avion et être un pays dont les citoyens ne sont pas directement concernés. En l'occurrence, nous ne sommes pas une partie lésée directement comme nous l'étions dans l'affaire de l'avion des lignes aériennes coréennes.

En outre, nous devrions également nous rappeler que l'affaire a eu lieu dans une région où des hostilités se déroulent...

M. Cassidy: Et alors c'est normal.

M. Crosbie: ... dans une zone hostile, contrairement à ce qui s'est passé en 1983. Il y a un certain nombre de différences.

Je répète que nous n'avons pas lieu de douter de la version américaine des événements. Si à l'avenir, il vient un temps où l'on a des raisons de douter de cette version, nous serons les premiers à le dire. Nous n'allons pas présumer en l'occurrence que les États-Unis sont coupables, tant que les faits n'auront pas été établis.

LA CONVENTION DE CHICAGO—LA NON-RATIFICATION PAR CERTAINS PAYS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, dans ma question supplémentaire je signalerai simplement au ministre que personne ne cherche de coupables. Ce que nous essayons de faire, c'est de savoir ce qui s'est passé. Nous demandons au gouvernement d'appuyer la requête de l'association des transporteurs aériens, qui désire que les organismes internationaux soient convenablement informés. Le ministre a refusé de dire si le gouvernement canadien allait appuyer cette position.

Je lui poserai la question qui suit. En 1983, le gouvernement canadien a présenté à l'OACI des projets de modification à la

Convention de Chicago énonçant de nouvelles règles de procédure pour l'interception d'aéronefs civils par des moyens militaires. Je suis heureux de constater que le gouvernement canadien a ratifié cette convention, mais beaucoup d'autres pays, dont les États-Unis et l'Union soviétique, n'ont pas encore ratifié ces nouvelles modifications à la convention ayant pour but de garantir et d'améliorer la protection des déplacements aériens internationaux.

• (1440)

Le gouvernement canadien a-t-il l'intention de relancer ces pays, spécialement ceux qui sont nos alliés, pour les amener à ratifier les nouvelles règles prévoyant l'immatriculation, la surveillance et la réglementation des voies aériennes internationales dans le but de fournir un système plus sûr et d'éviter le type de tragédie qui s'est produit dans le golfe il y a deux jours?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il est bien évident qu'il y a déjà une interdiction d'emploi des armes contre les aéronefs civils. Il y a l'article 3bis de la Convention de Chicago relative à l'aviation civile internationale qui a été présenté. Nous avons participé activement à son adoption. Le gouvernement actuel l'a ratifié le 23 septembre 1986.

Nous demandons régulièrement lors des réunions de l'Organisation de l'aviation civile internationale une ratification rapide par tous les États membres, et pas seulement les États amis. Nous avons prié tous les États de ratifier cette modification de la convention, et nous allons continuer de le faire.

Nous sommes heureux de constater que le député d'en face appuie cette action.

M. Axworthy: Appuyer, John? C'est moi qui l'ai proposée.

* * *

[Français]

LES LANGUES OFFICIELLES

LE PROJET DE LOI C-72—LES AMENDEMENTS PROPOSÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa—Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre senior de la province de Québec, et concerne la crise dans le caucus conservateur autour des amendements au projet de loi C-72. Monsieur le Président, le ministre senior du Québec responsable pour le bilinguisme... je ne sais pas qui il est puisque le premier ministre et le secrétaire d'État sont absents.

Le ministre est-il d'accord avec le député de Charlevoix qui déclare qu'il se sent trahi par les amendements proposés par les dinosaures?

Le ministre est-il d'accord avec le député de Richelieu qui parle d'un schisme au sein du parti conservateur et qui demande que les amendements soient retirés parce qu'ils constituent une insulte pour tous les Canadiens?